

PORSCHE

SPRINT CHALLENGE FRANCE

PORSCHE SPRINT CHALLENGE FRANCE

REGLEMENT 2024

RECTIFICATIF N°3.

Seules les parties modifiées des articles du règlement 2024 validé par la FFSA sont mentionnés dans le présent additif.

1.8.2 ATTRIBUTION DES POINTS

Dans le cas de groupes comportant moins de 6 voitures engagées à la saison au départ de la course, le nombre de points attribués pour le classement de ce groupe est divisé par 2. Si dans un groupe le nombre de voitures engagées à la saison est régulièrement insuffisant, ces voitures seront classées avec le groupe supérieur.

Dans le cas de groupes comportant plus de 15 voitures engagées à la saison, le groupe pourra être divisé en plusieurs classes selon l'âge des pilotes de manière à créer des classes dont le nombre de pilotes est sensiblement équivalent.

Pour la saison 2024, la limite d'âge est fixée de la façon suivante : classe Super pour les pilotes nés à partir du 1^{er} janvier 1971 et classe Master pour les pilotes nés jusqu'au 31 décembre 1970.

